



Rassemblement P-38 devant l'Assemblée nationale

QUÉBEC, LE 13 NOVEMBRE 2024 – L'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), ses membres et des personnes premières concernées ont tenu un rassemblement devant l'Assemblée nationale à Québec le 13 novembre dernier.

Plus de 100 personnes provenant de toutes les régions du Québec dont l'Estrie, Laval, Montérégie, Outaouais, Laurentides, Lanaudière, Bas-du-Fleuve, Québec, Chaudière Appalaches, et Montréal étaient rassemblés devant l'Assemblée nationale ce mercredi 13 novembre, sous le thème « Touche pas à nos droits! ».

« Une potentielle réforme de la Loi P-38, comme demandé par l'Association des médecins psychiatres du Québec, risque de nous propulser 30 ans en arrière ! Il y a urgence de porter et d'entendre la parole des personnes premières concernées et celles des groupes de promotion /vigilance et de défense des droits en santé mentale » indique François Winter, porte-parole de l'AGIDD-SMQ.

« En 2023, l'Organisation mondiale de la Santé et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme publiaient conjointement un « Guide de pratiques sur la santé mentale, les droits humains et la législation » dans lequel on peut lire que « Toutes lois visant les personnes ayant ou ayant eu un problème de santé mentale, incluant les lois dites d'exception doivent être repensées en vue de les abolir, parce qu'elles (les lois) contribuent à la violation des droits humains de par leur caractère coercitif et leur utilisation à titre de contrôle social ». Je suis outrée de constater qu'au Québec on pourrait prendre la voie inverse des droits de l'homme ! » clame Nancy Melanson, coordonnatrice du volet sociopolitique de l'AGIDD-SMQ.

Le rassemblement, dont la majorité du groupe était constitué de personnes premières concernées, est venu militer pour un meilleur respect de leurs droits fondamentaux et partager, à micro ouvert et publiquement, leur vécu expérientiel. Une présentation des résultats préliminaires d'une tournée de consultations auprès de 300 personnes ayant vécu une P-38 fût très éloquente.

« Vous avez été plus de 300 personnes à nous dire que vous avez été mises en garde en établissements parce que vous avez été dérangeants, impolis, énervés, découragés, victime d'une agression, violés, en crise parce qu'on vous a retiré vos enfants, sans abris... mais d'aucune de ces 300 personnes n'a dit avoir représenté un danger. À l'inverse, toutes nous on dit avoir vécu une expérience traumatisante et stigmatisante! »

ont relaté Marité Lord et Claudia Barabé de ReprésentACTION santé mentale Québec, mouvement de parole collective des personnes ayant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

D'autres actions de mobilisation régionale et nationale sont à venir. Nous déposerons d'ailleurs plusieurs mémoires auprès de l'Institut québécois de la réforme du droit et de la Justice (IQRDJ), instance chargée de faire un état de la situation actuelle dans l'application et l'utilisation de la P-38, commandé par le ministre Lionel Carmant.

- 30 -

Source : Nancy Melanson, coordination volet sociopolitique AGIDD-SMQ, 450-204-8000
Entrevue : François Winter, porte-parole AGIDD-SMQ, 581-984-9311